

Economie: la piètre défense du «ruissellement macroniste»

PAR ROMARIC GODIN
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 4 MARS 2020

Trois économistes proches d'Emmanuel Macron ont critiqué les études mettant en avant le creusement des inégalités du fait de la politique mise en place depuis bientôt trois ans. Une démarche politicienne qui tente de sauver la théorie du ruissellement au cœur des choix gouvernementaux.

C'est le sparadrap du capitaine Haddock d'Emmanuel Macron. Depuis l'été 2017, le président de la République passe son temps à essayer de se débarrasser de son étiquette de « président des riches ». Et chaque étude qui vient enfoncer ce clou meurtrit la chair sensible de ses partisans. Lesquels ne manquent pas de dénoncer le procès fait à leur champion. Cette petite musique se durcit à mesure que le quinquennat avance et qu'aucun des contre-feux alimentés par la population n'a donné de résultats probants, pas davantage dans l'opinion que dans la performance économique.

La dernière de ces contre-offensives a été signée dans *Les Échos* du jeudi 27 février par trois proches de l'hôte de l'Élysée : Philippe Aghion, professeur au Collège de France et qui aurait donné des cours particuliers à celui qui allait devenir président de la République ; Gilbert Cette, économiste à la Banque de France, nommé par Emmanuel Macron à la tête du comité de pilotage du Smic, et Élie Cohen, directeur de recherche au CNRS. Tous les trois représentent le fer de lance de la pensée néolibérale en France. Leurs positions consistent à défendre l'idée que la libéralisation des marchés permet d'améliorer

la croissance potentielle. Tous ont défendu et parfois même inspiré les réformes de la fiscalité du capital mises en place sous ce quinquennat.



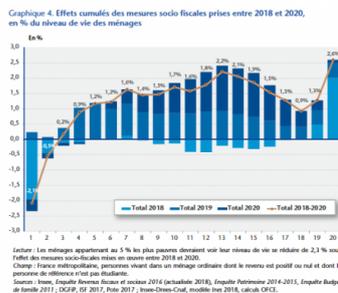
Philippe Aghion en 2016. © Reuters

Leur tribune vise directement les études réalisées sur les impacts des inégalités de ces mesures. Le déclencheur a été, à n'en pas douter, **la dernière étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)** sur l'impact des mesures fiscales, publiée le 5 février dernier et **résumée ici**. Celle-ci confirme que, malgré les mesures en faveur des classes moyennes adoptées sur la pression du mouvement des « gilets jaunes », les plus fortunés restaient les grands gagnants de la politique fiscale du gouvernement et que, en regard, les plus pauvres étaient les grands perdants. Entre 2018 et 2020, affirmaient les économistes de l'OFCE, le niveau de vie des 5 % les plus riches progresserait de 2,6 % alors que celui des 5 % les plus pauvres se contracterait de 2,1 %. Des riches plus riches et des pauvres plus pauvres, le tout par la grâce de la seule politique fiscale d'Emmanuel Macron.

Voilà qui est fort gênant pour un gouvernement soucieux de soigner son récit d'une réforme des retraites « *juste et sociale* ». Bercy avait, au reste, immédiatement réagi, fait assez singulier, en convoquant la presse à un *briefing off the record* par téléphone pour tenter de relativiser ou de contester ladite étude. Outre certains arguments techniques, l'attaque portait alors principalement sur les effets liés à ces mesures. Le cabinet de Bruno Le Maire prétendait ainsi que la progression des créations d'emploi en 2019 s'expliquerait en partie par ces réformes. Sans surprise, cette vision « *dynamique* », incluant donc les conséquences des effets des réformes fiscales, a été reprise par les trois économistes dans leur tribune. Ils attaquent ainsi l'étude de l'OFCE (et,

pour la bonne forme, celle de l'Institut des politiques publiques qui est parvenu aux mêmes conclusions) sur ce thème : ces études « ignorent les effets à moyen et long terme que les changements fiscaux induisent sur le comportement des ménages et des entreprises ».

Cette vision serait donc, selon les trois mandarins, « simpliste ». Pour eux, « limiter l'analyse des changements fiscaux récents à des simulations statiques aboutit, de fait, à un résultat connu par avance ». De ce point de vue, on ne peut que leur donner raison : exonérer de l'ISF le patrimoine non immobilier et instaurer un taux unique sur les revenus du capital organise un transfert de richesse vers ceux qui ont le plus de patrimoine mobilier, autrement dit les 0,01 % les plus riches. Mais, prétendent nos trois scientifiques, il y a un « second tour » : ces plus riches vont investir leur épargne supplémentaire libérée par la fiscalité dans l'économie française et son outil productif. Laquelle sera plus performante, plus compétitive, plus innovante et *in fine*, plus riche en emplois. Ces nouveaux emplois, issus de gains de productivité de l'économie, seront alors mieux payés et les inégalités se résorberont grâce à la volonté des plus riches de gagner davantage.



Effets des politiques sociales et fiscales par vingtième de la population sur 2018-2020. © OFCE

Le lecteur l'aura reconnu : cette vision idyllique du bouclage macroéconomique des réformes fiscales est bel et bien une version de la théorie du ruissellement. C'est la version du « ruissellement faible » telle que la définit Arnaud Parienty dans son ouvrage *Le Mythe de la « théorie du ruissellement »* (La Découverte, 2018). Les trois économistes confirment ainsi, en exigeant des études sur l'impact de la politique fiscale un effet de « long terme » ou « dynamique », leur attachement à cette vision pourtant extraordinairement

datée par les faits, comme on le verra. Pour parler simplement, ce qu'ils demandent, c'est de ne rien faire en attendant que l'on voie les effets positifs de la politique qu'ils exigent. Et, en attendant, il faut laisser les inégalités se creuser. C'est une sorte d'effet secondaire désagréable, mais selon eux, inévitable et temporaire.

Comment le prouver ? C'est ici que l'argumentaire des trois économistes s'affaiblit. Il n'existe guère en effet de loi fixe de l'effet d'une augmentation de l'épargne des plus riches sur le niveau d'activité, d'innovation ou d'emplois. « Il s'avère que personne ne sait calculer l'impact de l'ensemble des mesures sociales ou fiscales sur le niveau de vie d'un décile en analyse dynamique », rappelle l'économiste de l'OFCE Guillaume Allègre, **qui a rédigé une réponse aux trois économistes**. Et dès lors, il est parfaitement légitime scientifiquement de s'en tenir à ce qu'on sait évaluer, autrement dit l'effet statique sur les niveaux de vie.

En réalité, les trois économistes donneurs de leçon jouent avec le feu. Car les études empiriques auraient plutôt tendance à dire le contraire de ce qu'affirment les trois défenseurs de la rationalité économique. **Les travaux empiriques réalisés par Thomas Grjebine, économiste au CEPII**, tendent à montrer que les baisses d'impôt sont plus efficaces pour le reste de l'économie lorsqu'elles viennent stimuler la demande, autrement dit lorsqu'elles ciblent les populations qui ont la plus forte propension marginale à consommer (ceux qui vont consommer un euro gagné de plus plutôt que de l'épargner). Bref, il serait de meilleure politique de baisser les impôts des plus bas revenus.

Quant aux constats réalisés dans les pays ayant pleinement appliqué ces niveaux, ils ne laissent là aussi aucun doute sur les effets dévastateurs de cette logique. Le dernier ouvrage d'Emmanuel Saez et Gabriel Zucman montre combien la baisse des impôts sur les revenus du capital a contribué à affaiblir encore davantage les travailleurs aux États-Unis depuis les années 1980. Pour eux, de surcroît, s'appuyant là aussi sur des travaux empiriques, « les statistiques disponibles laissent penser que l'effet de la taxation

du capital sur les décisions d'épargne est limité ». En revanche, son absence a un effet puissant sur le creusement persistant des inégalités. Autrement dit, ces travaux, comme ceux de Thomas Piketty, tendraient à ne pas relativiser l'effet sur les inégalités de ces mesures fiscales pro-riches. Elles pourraient bel et bien persister dans le temps. Cela a été le cas, aussi, dans un pays comme la Suède, qui est présenté comme un modèle par les économistes favorables au président de la République. Pourtant, **le coût politique de cette explosion inégalitaire dans le royaume scandinave est élevé.**

Emmanuel Macron est et reste le « président des riches »

L'argument contre l'effet redistributif des réformes fiscales se défend donc tout aussi solidement que la vision angélique d'un avenir radieux défendu par les économistes favorables à Emmanuel Macron. Dans un monde économique financiarisé et où le capital est mobile, l'effet sur l'investissement productif d'un surcroît d'épargne ne saurait être évident. Pour l'usage de son épargne supplémentaire, le ménage fortuné va faire plusieurs arbitrages. Le premier sera de considérer que, même réduite, la fiscalité reste trop élevée au regard des taux proposés par des paradis fiscaux. Le second sera de choisir entre un investissement liquide sur les marchés financiers, bénéficiant du soutien direct des banques centrales et indirect des États (*via* la tolérance du monopole de fait des géants du numérique, qui entraînent les indices et, partant, les fonds indiciels), et un projet productif, incertain en raison de l'état quasi stationnaire de la productivité et du faible élan de la demande mondiale. Le choix est souvent évident.

Or, acheter une action est, dans l'essentiel des cas, un acte qui soutient assez peu les projets des entreprises et leurs investissements. Les retombées de tels choix en termes d'emplois et de productivité sont alors d'autant plus faibles que la suppression de l'ISF peut fort bien permettre de choisir d'acheter l'indice boursier chinois ou néo-zélandais, ce qui a un effet très réduit sur l'activité hexagonale. Au bout du compte, ceux qui gagnent dans l'affaire sont surtout les plus riches qui

placent leur argent et les intermédiaires financiers. Mais alors, pour attendre une retombée en termes économique en France de ces mesures, il faut cette fois compter avec « *le ruissellement naïf* », comme l'appelle Arnaud Parienty, celui qui attend que la consommation des riches ruisselle sur les pauvres. Or, on sait que cette version n'a jamais été ni prouvée ni réellement scientifiquement défendue. Sauf, comme on vient de le voir, de façon indirecte.

À cela s'ajoute un autre élément qui plaide en faveur de la persistance d'une explosion des inégalités. Car la France est tenue de contenir ses déficits, voire à les réduire. On a donc financé le manque à gagner de ces impôts par des mesures d'austérité ciblant les transferts sociaux. C'est pour cette raison que l'on a rogné les aides au logement, que l'on a réduit les emplois aidés et que l'on a désindexé les prestations sociales. Et c'est ce que reflète l'écart mis en avant par l'OFCE entre le niveau de vie des plus pauvres et celui des plus riches. Or, ces mesures ne sont pas temporaires, elles affaiblissent durablement les transferts sociaux. Il est donc intéressant d'avoir les effets « statiques » de ces mesures parce qu'elles montrent aussi combien l'effet dynamique contraire doit être important pour les compenser. Et c'est bien parce que, dans les cas étudiés par Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, ces effets dynamiques ne sont pas de nature à compenser les effets statiques que l'on a une hausse durable et continue des inégalités.

Mais, en réalité, ce que les trois économistes cherchent à imposer, c'est l'utilisation d'un modèle macroéconomique pour calculer les effets de la réforme. Ces modèles dits d'équilibre général permettent en effet d'anticiper les effets d'une mesure économique à long terme. Mais ce ne sont pas des outils indiscutables. Ils reposent sur des hypothèses théoriques, dont plusieurs déterminent en réalité le résultat final. Ces modèles sont construits de telle sorte qu'ils valident ce type de mesures, car ils ne sont rien d'autre que la traduction mathématique des théories fondatrices du néolibéralisme. La prétention défendue par les économistes dans leur tribune que le changement de comportement des ménages et des entreprises viendrait compenser les effets inégalitaires

directs de la réforme s'appuie sur des présupposés théoriques à la base de ces modèles. C'est pourquoi leur usage est de plus en plus contesté et est ici en contradiction avec les faits (**ce qui n'est pas, au reste, le seul domaine où on peut le constater**).

Ceci permet, en façade, à nos trois économistes de prendre la posture de l'argument d'autorité. En défendant l'usage de modèles d'équilibre général, ils peuvent se prévaloir de la Science. Cette posture se traduit dans l'appel final à « *l'exigence* » et dans l'accusation de « *simplisme* » des études de l'OFCE. C'est la même posture qu'utilisaient Pierre Cahuc et André Zylberberg dans leur pamphlet contre le « *négationnisme économique* » de 2016 **qui vouait aux gémonies ceux qui rejetaient le consensus scientifique incarné dans les modèles macroéconomiques**. Mais cet argument d'autorité tient de moins en moins, car ce consensus néolibéral ne cesse d'aller de naufrage en naufrage depuis la crise de 2007-2008, **comme le rappelait l'économiste de l'OFCE Francesco Saraceno à Mediapart en 2018**.

L'argument d'autorité appuyé sur la théorie permet en réalité de dissimuler une pensée circulaire qui n'est pas sans rappeler la pratique qui a prévalu pendant la crise de la zone euro concernant l'austérité ou le CICE. La démarche est toujours la même : si les résultats factuels ne sont pas au rendez-vous, on sort les modèles pour affirmer que ces résultats sont incomplets. Il n'existe alors que deux choix possibles : attendre que les résultats attendus par le modèle se vérifient dans les faits (et donc maintenir la réforme) ou aller encore plus loin dans les réformes sous prétexte que la précédente était incomplète. Sans surprise, c'est d'ailleurs la première option qui a été retenue et défendue dans

son premier rapport par le comité d'évaluation de la fiscalité du capital, constitué d'économistes soutenant Emmanuel Macron. Ce rapport reprenait d'ailleurs les arguments de la tribune des trois économistes cités, **donnant une image très politique de l'évaluation**.

Ces postures scientifiques s'appuyant sur une pensée qui se valide elle-même et qui lui permet de mépriser les faits ne sont en fait que les paravents médiocres d'une position de défense d'un exécutif qui s'enferme dans une bulle intellectuelle, comme l'a montré la (non-)discussion autour réforme des retraites. « *Le véritable message des signataires de la tribune est politique : il est motivé par la crainte de voir les réformes de l'actuel gouvernement remises en cause par leurs effets visibles* », souligne ainsi l'économiste Bruno Amable, professeur à l'université de Genève, **dans une chronique publiée dans *Libération***. C'est bien pour cette raison qu'ils viennent prendre le relais de la communication de Bercy qui, après la publication de l'étude de l'OFCE, n'avait guère convaincu.

Ils y viennent drapés dans les toges de la vérité scientifique, mais nul n'est dupe. Comme le rappelle Guillaume Allègre, « *si la politique désigne ce qui est relatif à l'organisation de la cité, alors on peut dire que l'économie est une science politique et dès lors tous les économistes font de la politique, qu'ils le sachent ou non, qu'ils le nient ou le démentent* ». Mais ceux qui le nient en se faisant les assesseurs d'un pouvoir aux abois ne doivent pas être surpris que leurs efforts ne convainquent personne. Face à leur hypothétique avenir radieux promis par des modèles douteux, les Français, eux, ressentent directement la réalité confirmée par les faits : Emmanuel Macron est bel et bien le « président des riches ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.